



Peut-on catéchiser la Révolution ? (1789-1848)

Jean-Charles Buttier

► To cite this version:

Jean-Charles Buttier. Peut-on catéchiser la Révolution ? (1789-1848). La Révolution française - Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française, 2013, Pédagogies, utopies et révolutions (1789-1848), 4, 10.4000/lrf.898 . hal-01625554

HAL Id: hal-01625554

<https://hal.science/hal-01625554>

Submitted on 15 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Peut-on catéchiser la Révolution ? (1789-1848)

Jean-Charles Buttier



Éditeur

Institut d'Histoire de la Révolution
française

Édition électronique

URL : <http://lrf.revues.org/898>

DOI : 10.4000/lrf.898

ISSN : 2105-2557

Référence électronique

Jean-Charles Buttier, « Peut-on catéchiser la Révolution ? (1789-1848) », *La Révolution française* [En ligne], 4 | 2013, mis en ligne le 23 juin 2013, Consulté le 01 octobre 2017. URL : <http://lrf.revues.org/898> ; DOI : 10.4000/lrf.898

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2017.

© La Révolution française

Peut-on catéchiser la Révolution ? (1789-1848)

Jean-Charles Buttier

- 1 Les productions réunies sous la notion de catéchisme connaissent une progressive laïcisation tout au long du XVIII^e siècle. À partir des années 1750, la double dimension du catéchisme philosophique est établie : d'un côté un livre élémentaire capable de contrebalancer l'influence du catéchisme orthodoxe, de l'autre un pamphlet antireligieux comme en témoignent les catéchismes voltairiens contenus dans le *Dictionnaire philosophique*¹. Nous avons retrouvé, reproduite dans un catéchisme politique, une lettre envoyée le 18 août 1756 par Rousseau à Voltaire, lettre qui comporte la phrase suivante : « Vous nous avez donné, dans votre poème sur la Religion naturelle, le Catéchisme de l'homme ; donnez-nous maintenant celui que je vous propose, le Catéchisme du citoyen² ». Dans le même temps, la pédagogie catéchistique a essuyé les vives critiques de Rousseau. Dans l'*Émile* paru en 1762, le catéchisme est synonyme de leçon routinière et ennuyeuse : « [...] ennuyés, excédés, de vos fades leçons, de vos longues morales, de vos éternels catéchismes³ [...] ». L'historiographie du catéchisme politique reste fortement influencée par la critique pédagogique héritée des philosophes des Lumières en général et de Rousseau en particulier. Les travaux sur le sujet ont largement repris cette idée que le catéchisme est une écriture routinière et dogmatique qui ne permet pas l'expression de la liberté de pensée du lecteur. Considérer que la pédagogie catéchistique ne peut pas être un outil d'émancipation politique, donne un sens oxymorique à la question : « Peut-on catéchiser la Révolution ? »
- 2 Nous nous interrogerons précisément sur le choix d'une pédagogie issue des deux Réformes et destinée à transmettre le dogme chrétien pour faire passer un message politique révolutionnaire. Après une première période de laïcisation du catéchisme qui aboutit à la parution de catéchismes philosophiques, se produit un second mouvement de parution de catéchismes destinés à la vulgarisation de savoirs scientifiques, qu'il s'agisse de médecine ou d'agronomie comme par exemple le *Catéchisme d'agriculture ou bibliothèque des gens de la campagne* publié par l'abbé Bexon en 1773. Ces auteurs revendiquent alors le

caractère élémentaire de la pédagogie catéchistique propice à l'écriture d'ouvrages pratiques de vulgarisation destinés à un public enfantin et / ou populaire⁴. La Révolution française entraîne ensuite une subite politisation des catéchismes politiques qui se manifeste dès la préparation de la réunion des États généraux en 1788-1789. Se développent alors rapidement des ouvrages destinés à résumer les principes d'une doctrine politique et qui empruntent à la catéchèse chrétienne le titre de catéchisme et le choix du dialogue sous forme de questions-réponses. La répartition chronologique des 815 catéchismes politiques que nous avons recensés fait ressortir l'importance, pour l'histoire de ce genre littéraire, d'une part de la période révolutionnaire, et plus particulièrement de l'année 1794, pendant laquelle les autorités ont encouragé et dirigé la production par le biais du Concours de l'an II, et, d'autre part, de la Révolution de 1848. Ces deux moments révolutionnaires et républicains ont été particulièrement propices à la publication de catéchismes ce qui signifie que de nombreux auteurs ont considéré qu'il était possible et même souhaitable de « catéchiser » la Révolution.

- 3 La mémoire des catéchismes révolutionnaires est transmise par les milieux républicains dans les années 1830 ce qui explique la résurgence de cette littérature en 1848. Dans le contexte de l'instauration du suffrage universel masculin, la pédagogie catéchistique est considérée comme particulièrement adaptée à la rédaction de manuels pratiques d'éducation politique destinés au peuple. Alors que sous le Directoire, les catéchismes politiques ont progressivement été cantonnés à la sphère scolaire, les catéchismes de 1848 ne sont plus des manuels scolaires mais des livres de propagande destinés à éclairer les choix des électeurs. Afin d'éviter tout anachronisme, nous utiliserons le terme de « propagande » comme le faisaient les auteurs de catéchismes politiques eux-mêmes, c'est-à-dire l'ensemble des moyens permettant de diffuser largement des ouvrages.
- 4 Nous souhaitons étudier dans cet article les évolutions de cette pédagogie politique élémentaire dans un contexte révolutionnaire. L'unité du genre vient de la très grande stabilité rhétorique des ouvrages. Loin de considérer le catéchisme comme un outil de contrôle dogmatique des citoyens, de nombreux auteurs y ont vu un levier d'émancipation politique par la lecture. Le fait que le genre du catéchisme politique naisse au moment de la Révolution française permet ainsi de poser la question de l'adéquation entre la pédagogie employée, à savoir une traditionnelle succession de questions et de réponses servant de support de mémorisation, et l'objectif d'enraciner les principes et les valeurs de la Révolution française par une vaste entreprise de vulgarisation politique. La question fondamentale est celui du lien entre le projet révolutionnaire, ou plus précisément les projets révolutionnaires compte-tenu de la période et de la diversité des régimes considérés, et la pédagogie mise en œuvre pour aboutir au succès de la Révolution. Nous verrons en particulier comment s'articulent un objectif partagé de vulgarisation politique à destination du peuple et une écriture élémentaire. Chaque catéchisme est un cas particulier à la rencontre entre la volonté de l'auteur et / ou de l'éditeur, de l'attente (réelle ou supposée) du lecteur et du contexte éditorial. Toutefois, ces cas particuliers font sens lorsqu'ils sont replacés dans leur contexte de production. Or, dans un contexte révolutionnaire comme celui de la Révolution française ou bien celui de la révolution de 1848, l'enjeu de l'écriture catéchistique évolue. D'une écriture destinée à de futurs citoyens le genre devient un outil de vulgarisation politique qui doit guider les choix immédiats des nouveaux électeurs dans le contexte du suffrage universel masculin instauré en 1848. Le choix de nombreux auteurs, dans des contextes bien déterminés, d'utiliser une même rhétorique

réputée adaptée à un lectorat non expert induit un projet partagé de politisation par le livre. La question de la lecture et donc de la réception du catéchisme politique est fondamentale afin d'estimer l'efficacité de cette littérature politique. La constitution d'un véritable genre littéraire constitué autour d'une mémoire intertextuelle faite de références mais aussi de rééditions et retirages témoigne de la réception en profondeur des catéchismes politiques tout au long du XIX^e siècle. Cet enracinement est la preuve de l'adéquation du genre avec l'attente du public visé, confirmé par l'étude des articles de dictionnaires ou d'encyclopédies, des cotes de bibliothèques mais aussi par les études historiques portant sur le catéchisme politique dont les premières dates de la fin du XIX^e siècle.

Le catéchisme : une pédagogie prisée par les auteurs de la Révolution française

Un transfert de pédagogie s'opère de la fin du XVIII^e siècle aux premières années de la Révolution française

- 5 Dès les prémices de la Révolution, la forme catéchistique est associée par certains auteurs à la vulgarisation mais aussi à l'émancipation politique. Ainsi, en 1789, l'auteur anonyme du *Catéchisme d'un peuple libre* explicite dans la préface de son ouvrage son projet :

« On parle si souvent liberté, constitution, monarchie, &c., sans qu'on s'entende, qu'on a cru devoir fixer les idées, là-dessus, & consulter les meilleurs Publicistes, comme Locke et J. Jacques, & MM Price, Mirabeau, Syeyes. On peut s'en rapporter à eux, & substituer aux anciennes formules des courtisans & des esclaves, le langage de la vérité & de la simplicité. On ne trouvera aucune liaison dans ce peu de matériaux ; ce n'est pas une dissertation, mais les idées élémentaires de toutes les autres⁵. »

- 6 Ces auteurs assument le double héritage des catéchismes philosophiques visant à remplacer le catéchisme chrétien d'une part mais aussi des catéchismes de vulgarisation d'un savoir pratique. Ce choix rhétorique est véritablement un choix pédagogique puisque les auteurs justifient la forme choisie par l'adéquation supposée au public visé. Dans la tradition catéchistique chrétienne, le catéchisme est adapté à ceux qui ne peuvent que mémoriser : les enfants et le « peuple-enfant. » Cette conception est explicitée par Antonelle dans la courte préface de son *Catéchisme du Tiers-État, à l'usage de toutes les provinces de France et spécialement de la Provence*, paru en 1788 publié dans le contexte de la réunion des États généraux :

« Il faut des livres aux hommes et des catéchismes aux enfants. Le Tiers-État n'est encore qu'un enfant bien faible et bien mal instruit : affaibli par les malheurs, maltraité par ses supérieurs, il ne connaît ni leurs devoirs, ni les siens. Ce petit catéchisme le rendra bien savant s'il l'instruit de ce qu'il doit aux autres, et bien puissant s'il l'instruit de ce que les autres lui doivent⁶. »

- 7 Cette préface résume les motivations du réinvestissement de la forme catéchistique dans le contexte révolutionnaire. Le caractère élémentaire du texte est encore renforcé par la mise en scène induite par le texte puisque l'auteur des réponses dans le dialogue se qualifie lui-même de « manant » :

« D. Qui êtes-vous ?

R. Un Manant.

D. Qu'est-ce qu'un Manant ?

R. Un homme, un citoyen, un membre du tiers.

D. Qu'est-ce que le tiers ?

R. Le père nourricier de l'état, son défenseur le plus généreux⁷. »

- 8 De nombreux catéchismes liés à la réunion des États généraux empruntent la forme d'un traité juridique car les hommes de Droit ont fait partie des « passeurs » de cette pédagogie laïcisée. Cela explique la parution de catéchismes techniques qui visent à la bonne tenue des élections, à la qualité de la rédaction des cahiers de doléances ou bien expliquent le fonctionnement des États généraux. Il s'agit là de véritables guides pratiques. Par exemple, le *Catéchisme des trois ordres*,⁸ de Huet de Froberville, daté de janvier 1789, donne des conseils pour organiser les assemblées d'élections des députés aux Etats généraux. En 1790, Charles Gilbert Terray, vicomte Morel de Vindé est juge et préside l'un des six tribunaux de cassation de Paris lorsqu'il compose sa *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mise à la portée de tout le monde, & comparée avec les vrais principes de toute Société* qu'il adresse à ses « concitoyens les moins instruits⁹. »
- 9 Prenons l'exemple de Jacques Delacroix, qui écrit en 1789 son *Catéchisme patriotique à l'usage de tous les citoyens françois, dédié aux Etats-généraux* alors qu'il est avocat au Parlement. Cet auteur était à la rencontre entre le monde du droit et celui de l'éducation puisqu'il fut titulaire du cours de droit public au Lycée en an II (1794), chaire qu'il dut quitter lorsqu'il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire pour royalisme. Delacroix expose son programme dans la lettre d'envoi qu'il adresse aux députés :
- « L'auteur de cet ouvrage se proposoit de lui donner plus d'étendue, & de le rendre plus digne d'être offert à l'Assemblée nationale ; mais les troubles, les désordres qui affligent les villes et les campagnes, & qui prennent leur source dans l'ignorance, le déterminent à se hâter de publier cet espèce de Catéchisme ; l'Auteur en a rendu, autant qu'il lui a été possible, le style simple & les idées claires, pour qu'il fût à portée de l'intelligence des enfans, des Villageois, des Artisans, etc. S'il pouvoit être adopté par l'Assemblée nationale, & jugé digne d'être distribué sous ses honorables auspices, dans les campagnes, l'Ecrivain, qui ose lui en faire l'hommage, s'estimeroit, heureux d'avoir payé ce léger tribut à la société, & disposé les esprits à recevoir la Constitution qui doit assurer le bonheur de la Monarchie, & fixer à jamais les limites de tous les pouvoirs¹⁰. »
- 10 Tout en partageant le même projet de vulgarisation politique par le livre Antonelle et Delacroix ne visent pas le même objectif : l'éveil de la conscience révolutionnaire des « manants » d'un côté, l'affirmation d'une norme juridique visant à contrôler troubles et désordres populaires de l'autre.
- 11 Les auteurs de catéchismes politiques justifient le choix de cette forme rhétorique par sa clarté et sa simplicité qui est perçue comme étant propice à la vulgarisation à destination du peuple ou bien des enfants, pour reprendre l'argumentation d'Antonelle. L'écriture catéchistique ne cesse toutefois de balancer entre ces deux conceptions de la vulgarisation politique : expliquer pour émanciper ou bien édicter pour contrôler. Hans Robert Jauss s'est intéressé à l'herméneutique de la question et de la réponse dont il a fait l'histoire dans son article intitulé « Adam interrogateur » et donc au catéchisme qu'il qualifie de « question didactique » servant « dans un dialogue magistral, à transmettre un enseignement ou à le consolider dogmatiquement » :
- « La réponse didactique va de l'instruction maïeutique à l'inquisition catéchistique qui tend à vérifier, par une succession réglée de questions, en fonction des réponses exactes ou d'une formulation insuffisante, quel est le savoir de l'élève en matière de foi¹¹. »

- 12 Dans un article que Jacques Audinet a consacré à l'étude du « modèle catéchisme », il explique que de la première moitié du XVI^e siècle à la première moitié du XX^e siècle, le catéchisme fut le seul enseignement reçu par la majeure partie de la population¹². S'intéressant uniquement à la forme religieuse du catéchisme, Jacques Audinet insiste, comme l'a fait Hans Robert Jauss, sur la relation verticale induite par cette pédagogie fondée sur l'autorité du maître :

« La question du catéchisme, dans sa forme exemplaire ne vise pas à la recherche mais à l'assertion, elle n'induit pas le doute, mais la certitude, et elle renvoie à une vérité qui n'est ni celle d'un texte qui a disparu de la référence pédagogique, ni celle que détient le disciple, mais ultimement celle du maître qui dans l'acte pédagogique est le seul témoin et garant de l'autorité au nom de laquelle il parle¹³. »

- 13 En conclusion, l'auteur insiste cependant sur la tension que crée la rencontre entre cette pédagogie dogmatique et la diffusion d'une certaine idée de la raison humaine induite par la même occasion :

« Ce n'est pas le moindre des paradoxes qu'un instrument pédagogique destiné, dans l'intention de ses auteurs, à manifester la gloire de Dieu et porter le Salut aux âmes, leur ait en même temps inculqué une certaine idée de la vérité et de la raison humaine et des rapports entre êtres humains qui relèvent d'une logique nouvelle par rapport à celle de l'enseignement populaire des siècles précédents¹⁴. »

- 14 Comme pour le catéchisme chrétien, une des conséquences de l'utilisation de cette pédagogie en apparence fermée, est la familiarité de plus en plus grande qu'a le public avec les notions clés de la citoyenneté. Les catéchismes politiques s'insèrent dans tout un écheveau de médias destinés à éveiller le peuple à la raison : ainsi, Jean-Luc Chappey rappelle dans son bilan sur les écoles de la Révolution le lien étroit entre pédagogie et politique, l'historien y voyant une véritable « mission de pédagogie politique¹⁵. » Les catéchismes politiques, à côté de tous les autres supports de cette pédagogie politique (théâtre, presse, fêtes, etc.) ont été mobilisés pour cette mission d'éducation politique révolutionnaire. Par exemple, la *Feuille Villageoise*, journal destiné aux habitants des campagnes qui parut de 1790 à 1795, était composé sous la forme d'une succession de questions et de réponses. Ce choix pédagogique destine les catéchismes à être des supports de mémorisation car, contrairement à des périodiques, ce sont de courts ouvrages élémentaires. L'apprentissage par cœur est mis en avant car, pendant toute la durée de la Révolution française, les frontières entre l'utilisation scolaire et politique, entre un public enfantin ou populaire, sont floues comme l'a montré Alain Choppin dans un article de synthèse sur l'histoire du manuel scolaire¹⁶. Ceci explique pourquoi les auteurs destinent souvent leur ouvrage aux enfants : 162 des 347 catéchismes qui sont parus entre 1789 et 1804 étaient destinés à être des manuels scolaires, cette utilisation n'étant toutefois pas exclusive puisque les usages du catéchisme sont très divers. Nous n'avons trouvé qu'un seul auteur qui remette en cause cette utilisation pédagogique. Il s'agit de l'auteur anonyme d'un ouvrage de 1794 intitulé : *Premières notions de morale, ou Dialogues propres à inspirer aux Enfants du deuxième âge, les vertus civiques, & à les préparer à bien entendre la déclaration des droits*. Il oppose l'action d'apprendre, conçue comme une méthode héritée du passé et celle de comprendre. Voici comment l'auteur débute sa préface :

« On croit avoir fait beaucoup pour l'éducation des Enfants, quand on a rempli leur tête de mots, quand on l'a farcie de définitions, quand ils ont bien appris par cœur ce que c'est qu'une constitution, un gouvernement, la nation, la loi, les trois pouvoirs, etc. Eh bien ! On n'en a fait que des perroquets¹⁷. »

- 15 L'auteur a choisi de composer un dialogue mettant en scène un instituteur et ses élèves. De la Révolution française à la fin de la Seconde République, 23 ouvrages comportant dans leur titre le terme « catéchisme » ou « cathéchisme » sont des dialogues. Sur les 392 catéchismes politiques différents parus entre 1789 et 1914, 260 sont composés en questions / réponses. Bien que très minoritaire, la forme dialoguée n'est pas considérée comme incompatible avec la rédaction d'un catéchisme.
- 16 Cette accusation didactique de psittacisme (répéter des paroles à la façon d'un perroquet) est toutefois suffisamment isolée pour être relevée. Son analyse éclaire en négatif l'ensemble des catéchismes de la période révolutionnaire qui ne porte pas cette accusation. La remise en cause pédagogique du catéchisme s'inscrit dans un héritage rousseauiste :
- « Au lieu d'imiter la nature, qui ne se développe qu'insensiblement, on l'a contrariée dans ses opérations, & peut-être qu'à force de soins, on est parvenu à détruire en eux le germe précieux des talents & des connaissances. Je me garderai bien d'imiter une semblable conduite¹⁸. »
- 17 La critique devient véritablement subversive lorsqu'elle s'attache non seulement à l'utilisation ancienne du catéchisme comme outil dogmatique d'endoctrinement mais surtout lorsqu'elle porte sur la pratique d'apprendre par cœur les nouveaux textes fondamentaux révolutionnaires. Voici par exemple, un extrait du dialogue entre l'instituteur et l'élève Romarin qui est censé avoir neuf ans :
- « L'instituteur : [...] Lisez d'ailleurs, la Déclaration des droits.
Romarin : Oh ! Moi je n'ai pas besoin de la lire, je l'ai apprise par cœur, & je la sais toute entière.
L'instituteur : Oui mais la comprends-tu ?
Romarin : À dire vrai, je ne m'en flatte pas.
L'instituteur : En ce cas-là, qu'avais-tu besoin de te mettre tant de mots dans la tête ?
Romarin : On m'avait dit que c'était tout ce que je pouvais faire de mieux.
L'instituteur : Eh bien ! C'était tout ce que tu pouvais faire de plus mal. Sans doute, il faut mieux que tu aies appris par cœur la Déclaration des droits que les maximes qui tendraient à les détruire, mais on pouvait tout aussi bien attendre que ton intelligence se soit développée, pour te mettre tant de choses dans la tête. Au surplus, le malheur n'est pas grand, du moment que je n'enchérirai pas, mes amis, sur la manière de vous faire apprendre...apprendre...apprendre comme on faisait autrefois, & qu'au contraire, ce sera à vous faire comprendre...comprendre...comprendre que je mettrai tous mes soins¹⁹. »
- 18 Cette insistance sur la compréhension par opposition au simple apprentissage par cœur se veut une critique à l'encontre de l'usage du livre largement fondé sur l'apprentissage par cœur. À l'inverse, la majorité des auteurs de catéchismes ne peuvent pas remettre en cause un usage qui est intrinsèquement lié à la forme rhétorique qu'ils ont choisie. D'ailleurs, Aubry lui-même qui est l'éditeur du catéchisme que nous venons d'analyser contredit la critique pédagogique de son auteur en plaçant à la fin de l'ouvrage l'« Avis du libraire » suivant :
- « Quoique l'Auteur de cet Ouvrage ait donné à entendre que les enfans du premier âge ne devaient pas apprendre la Déclaration des Droits, ni la Constitution française, néanmoins, il les a fait imprimer dans le format de ces Dialogues, en sorte qu'on pourra les joindre ici quand on les jugera à propos²⁰. »
- 19 Par cette précaution, l'éditeur confirme que l'apprentissage par cœur est l'utilisation la plus répandue des ouvrages élémentaires qui peuvent servir aux élèves.

Le catéchisme politique comme support de mémorisation

- 20 Le choix d'écrire un catéchisme s'éclaire non pas par la recherche d'une innovation pédagogique, qui ferait primer le « comprendre » sur « l'apprendre » par exemple, mais par la volonté d'adopter un support traditionnel de mémorisation ayant largement fait les preuves de son efficacité. La primauté de l'apprentissage par cœur est encore renforcée lorsque l'auteur choisit de rédiger son texte sous la forme d'une succession de quatrains versifiés. Seuls deux auteurs révolutionnaires ont choisi de rimer leur texte, Morel de Vindé et Poisson de La Chabeaussière mais leurs ouvrages ont connu un succès sans commune mesure avec le reste des catéchismes de l'époque révolutionnaire. Morel de Vindé avait déjà fait œuvre de vulgarisation en composant en 1790 *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mise à la portée de tout le monde, & comparée avec les vrais principes de toute Société*²¹. L'objectif de cet ouvrage était, d'après la lettre qui l'accompagne de « mettre la Déclaration des Droits de l'Homme & du Citoyen, à la portée des personnes les moins instruites »²². La même année, cet homme de loi (il est président d'un des six tribunaux de cassation de Paris au moment où il écrit ses deux catéchismes) publie sa *Morale de l'enfance ou collection de quatrains moraux, mis à la portée des enfans*²³. Dans la préface, les auteurs prennent souvent la peine de justifier leurs choix pédagogiques. Voici comment Morel de Vindé justifie une composition en vers :

« J'ai cru la forme de quatrains préférable à toute autre : un quatrain se retient facilement, et la pensée s'y trouvant resserrée, fait une impression plus forte. J'ai été souvent prosaïque pour être clair ; j'ai employé le moins d'inversions que j'ai pu ; je me suis refusé tout espèce de métaphores ; j'ai fait de mauvais vers, mais j'ai donné de bons préceptes simplement exprimés »²⁴. Morel de Vindé insiste aussi sur l'insertion de son ouvrage dans le genre des « livres classiques » en citant les quatrains de La Fontaine, Pibrac, le président Faure, François de Neufchâteau, Sylvain Maréchal. L'auteur conclut sa préface en explicitant l'usage de son ouvrage : « [...] Ils apprennent un seul quatrain chaque jour, et quand ils sont arrivés au dernier, tu leur fait recommencer l'ouvrage, toujours de la même manière : c'est le moyen d'exercer leur mémoire sans la fatiguer, et de graver en même tems dans leurs cœurs des principes dont leur bonheur dépend »²⁵.

- 21 Il s'agit de la même méthode d'apprentissage que celle prescrite en 1794 par La Chabeaussière dans son *Catéchisme républicain, philosophique et moral*²⁶. L'ouvrage se compose de 38 questions numérotées, suivies d'une réponse formée d'un quatrain accompagnées de « Notes » qui constituent le véritable livre du maître. L'auteur emploie à plusieurs reprises des expressions illustrant l'importance de l'apprentissage par cœur de son texte : « graver dans le cœur », « graver dans la mémoire » ou bien « l'enfant qui, en le récitant. » Alors que la seconde édition ne comportait pas de préface, la troisième qui est datée de 1795 en comporte une de la main de La Chabeaussière qui confirme l'insistance sur l'apprentissage par cœur :

« J'ai cru que des principes se graveraient plus facilement dans la mémoire des enfans (sic) par la forme cadencée. Quelques forts pour leur âge que puissent paraître quelques-uns de mes quatrains, ils seront encore plus intelligibles que le galimatias obscur de l'ancien catéchisme. En s'accoutumant à tracer une sentence morale comme exemple d'écriture, en le récitant de mémoire, on l'imprime en traits ineffaçables ; et quand cette sentence est une vérité, elle devient une jouissance toute acquise pour l'intelligence qui parvient à la saisir. Si nous avons vu l'empire des préjugés et des erreurs devenir si puissant par cette seule influence des premières impressions, quel sera donc celui des vrais principes²⁷ ? »

- 22 L'utilisation du catéchisme est donc la même dans le cas des deux recueils de quatrains. La préface de La Chabeaussière y ajoute l'affirmation de la toute-puissance du livre à même d'influer sur les premières impressions de l'enfance. Cette croyance en la capacité de régénérer le lecteur par le livre est contemporaine du « recours officiel à la philosophie sensualiste de Condillac » comme l'explique Jean-Luc Chappey dans une étude sur les enjeux culturels des dynamiques politiques²⁸. Les notes explicatives ont disparu de cette réédition mais la présence d'une note à la fin du catéchisme est le reflet du débat relatif à la forme rhétorique choisie :

« Depuis que cet ouvrage est connu, quelques personnes paraissent croire que la morale élémentaire ne doit pas être en vers. J'avoue que je ne suis point frappé par le motif de cette opinion. J'ai motivé la mienne dans mon avertissement. Comment la raison perdrait-elle de son prix pour emprunter le langage de la poésie ? Ceux qui disent qu'on n'a pas besoin de vers me semblent bien rigoureux : ils oublient peut-être que les Stoïciens recommandaient expressément de mettre la morale en maximes courtes et pressées, que les vers dorés, les Pensées de Sénèque, les Maximes de La Rochefoucauld, et même les Quatrains de Pibrac, ont, par leur succès, confirmé l'utilité de cette méthode et rendu service à l'instruction. Enfin, si je me trompe, mon erreur au moins ne peut nuire ; et je persiste à croire qu'en attendant les livres élémentaires confiés à des mains habiles, mais qui n'existent pas encore, celui-ci ne peut exercer utilement la pensée, la mémoire et la main des Jeunes Républicains²⁹. »

- 23 Morel de Vindé, comme La Chabeaussière insiste sur la permanence d'une littérature d'édification morale dans laquelle ils insèrent leur propre texte, manifestant ainsi leur culture classique. La fin de la citation de La Chabeaussière faisant référence à l'exercice de « la pensée, la mémoire et la main des Jeunes Républicains » confirme une fois de plus que l'usage prescrit des catéchismes scolaires est la copie et l'apprentissage par cœur. Michel Manson dans son catalogue raisonné sur *Les livres pour l'enfance et la jeunesse sous la Révolution* cite l'annonce de cet ouvrage dans le *Journal de Paris* datée du 15 messidor an III (3 juillet 1795) : « L'auteur a pensé, & l'expérience le prouve, que les vers se retiennent plus aisément et plus long-temps que la prose³⁰. » L'opinion est donc largement répandue que le livre en général, et les catéchismes en particulier, est d'abord un support de mémorisation, c'est ce qui explique d'ailleurs que des catéchismes politiques ont reçu une caution officielle sous le Directoire.

Une pédagogie qui reçoit la caution officielle du Directoire

- 24 Ces débats autour de la composition en vers ou pas des catéchismes auraient pu rester de l'ordre de l'anecdote si la question du livre n'avait pas été au cœur de la politique scolaire des législateurs de la Révolution française. Comme l'a fait remarquer Dominique Julia, pour les révolutionnaires, le livre scolaire est un « pédagogue tout-puissant³¹. » Voici pourquoi le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794), le Comité d'instruction publique propose l'ouverture d'un concours destiné à stimuler la production de livres élémentaires. Henri Grégoire, le rapporteur du projet, met en avant le projet de vulgarisation : « Ces ouvrages sont de la plus grande importance, puisqu'ils ont pour objet de vulgariser les hautes théories, de les rendre usuelles par leur application aux besoins de la société, qu'ils doivent, pendant des siècles, concourir à la régénération d'une postérité républicaine, et consolider par les vertus la liberté conquise par le courage³². » Le 9 pluviôse an II (28 janvier 1794), la Convention adopte un décret lançant le concours, dont la 8^{ème} section constitue les « Instructions élémentaires sur la morale républicaine³³. » René Grevet a

poursuivi le constat de Dominique Julia dans son histoire de l'avènement de l'école contemporaine en insistant sur le fait que « les Révolutionnaires reliaient la question des méthodes pédagogiques à celle des livres élémentaires³⁴. »

- 25 En questionnant le livre en général, et les catéchismes politiques en particulier, le Concours agit comme un révélateur de la perception des autorités en charge de l'éducation sur l'entreprise de vulgarisation politique. Un rapport daté du 17 pluviôse an III (5 février 1795), établi par la 1^{ère} section (intitulé *bureau des livres élémentaires, de la Commission exécutive de l'instruction publique*) porte sur deux catéchismes conçus par leur auteur, Adrien Richer, comme complémentaires. Dans le *Catéchisme de la constitution française, nécessaire à l'éducation des enfans de l'un et l'autre sexe*, il justifie le choix de la forme catéchistique par l'efficacité pédagogique :

« Convaincu que les premières instructions qu'on donne aux enfans sont celles qui se gravent le mieux dans leur mémoire, je crois qu'on doit commencer leur éducation par les droits de l'homme et du citoyen, et l'acte constitutionnel. C'est dans cette idée que je les ai présentés en forme de Catéchisme qui les met plus à leur portée rend l'étude plus facile »³⁵.

- 26 Le second catéchisme s'intitule *Catéchisme élémentaire de morale propre à l'éducation des enfans de l'un et l'autre sexe*³⁶. L'influence rousseauiste se fait sentir dans l'ouvrage qui cite l'opinion de Rousseau sur l'Être suprême et insiste sur une méthode pédagogique fondée sur l'apprentissage par la « sensation » d'abord. Malgré ces précautions et explications, le rapport est extrêmement négatif quant au contenu de l'ouvrage :

« La première partie contient 1° les droits de l'homme faiblement développés, 2° l'acte constitutionnel par demandes et par réponses, sans réflexion quelconque. [...] En somme cet ouvrage est sans plan, sans méthode, sans utilité. La nature même des questions suppose que l'auteur parle à des jeunes gens de vingt ans. On peut lui observer qu'à cet âge ils sauront son livre, sans l'avoir lu. On peut lui observer encore que la forme de catéchisme qui peut convenir à l'enfance, ne convient nullement à un âge plus avancé »³⁷.

- 27 La critique porte principalement sur l'inadéquation entre la pédagogie catéchistique choisie réputée adaptée aux enfants uniquement et la complexité des notions abordées.
- 28 Les résultats du Concours ne furent officiellement proclamés que le 11 germinal an IV (31 mars 1796). Ce sont justement deux catéchismes politiques qui sont primés, celui de La Chabeaussière que nous avons déjà mentionné et un autre catéchisme, écrit cette fois-ci par Bulard en an II (1794) : les *Instructions élémentaires sur la morale*. Le contexte du Concours fait que cet auteur, comme La Chabeaussière, justifie la pédagogie employée par sa simplicité :

« On s'est décidé à adopter le style le plus simple, c'est-à-dire, celui où l'on procède par demandes ou par réponses ; ce genre de style a sur tout autre l'avantage inappréciable, qu'écartant toute réflexion surabondante, il réduit une question à son point capital, et la réponse aux termes précis qui en donnent la solution. Les réponses sont courtes, afin que les enfans puissent se les mettre facilement dans la mémoire. Une fois apprises par cœur, on est au moins assuré qu'ils savent quelque chose, au lieu qu'un chapitre écrit tout d'une suite, et dont on leur fait simplement la lecture, ne laisse souvent aucune trace dans leur esprit. Que ceux à qui cette manière de présenter la morale par demandes et par réponses, ne plairait pas, se souviennent que c'est pour les enfans que ces instructions ont été composées³⁸. »

- 29 Bulard destine son catéchisme à être le support d'un apprentissage par cœur. La mémorisation est l'utilisation pédagogique induite par la forme traditionnelle du catéchisme. Anne-Marie Chartier a insisté sur cette « pédagogie de la mémoire » en

montrant que les catéchismes en sont la meilleure manifestation, cet usage pédagogique passant de la catéchèse à l'instruction élémentaire. Seul le contenu change mais la forme et l'usage perdurent jusqu'au début du XX^e siècle³⁹. En récompensant deux catéchismes devenus ainsi les premiers manuels officiels d'instruction morale et civique de la République, les autorités du Directoire, et François de Neufchâteau en particulier, ont donné une caution officielle à cette écriture et à son usage. Le caractère élémentaire des ouvrages prime toujours lorsque le Directoire s'attèle à la diffusion de manuels officiels. Ainsi, le Conseil d'instruction publique revient dans un rapport du 8 frimaire an VII (28 novembre 1798) sur le catéchisme de La Chabeaussière récompensé en 1796 et conçu d'abord comme un ouvrage de morale :

« Le titre annonce des principes de morale, de philosophie et de politique ; il m'a semblé qu'il n'y avait point de politique dans l'ouvrage et qu'il n'en était pas moins propre pour cela à remplir le but que l'auteur s'est proposé. Je trouve aussi qu'on aurait pu retrancher du titre le mot Philosophie attendu que l'ouvrage ne contient d'autre philosophie que la morale. C'est uniquement un catéchisme de morale. Je crois qu'avant de composer un livre de morale pour des enfants de 6 à 12 ans, il faut faire un triage de ce qu'il y a dans cette science de clair et d'obscur, de certain et de douteux, afin de ne placer dans un tel livre élémentaire que des vérités bien reconnues, des préceptes bien éprouvés. S'il y a pour l'esprit d'un homme, comme pour l'esprit d'un peuple, un âge où cet esprit ne soit capable que de croire ; le devoir des précepteurs de cette classe d'élèves est de n'offrir à la croyance que des résultats à la fois utiles et certains⁴⁰. »

- 30 La dimension révolutionnaire est largement réfutée puisque le rapporteur ne retient que la partie morale du catéchisme et insiste sur la primauté de la croyance. Cette conception est confirmée par un autre catéchisme en questions / réponses de 1800 : le *Traité élémentaire de morale* de Jean-Baptiste Gérusez. Bien que n'ayant pas été primé en 1796, ce catéchisme reçu aussi une caution officielle sous le Directoire ce qui en fait un autre catéchisme « officiel ». L'auteur insiste sur la continuité entre la catéchèse chrétienne, en sachant que Gérusez était un ancien moine génovéfain, curé de Sacy, devenu ensuite professeur et employé dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur chargé de l'enseignement en 1800 lorsqu'il rédige cette préface :

« Les théologiens étaient venus à bout de mettre la théologie à la portée de tout le monde en faisant sur cette science imaginaire des livres méthodiques par demandes et par réponses, en mettant entre les mains de leurs adeptes les catéchismes de Fleury, de Naples, de Montpellier. Je le disois, il y a plus de 6 ans, dans un journal accrédité (la feuille villageoise), ce n'est guère qu'en imitant les théologiens dans les méthodes d'enseigner, dans leurs institutions qui étoient admirables pour le but qu'ils se proposoient, que la philosophie prendra la place de la superstition et que les idées justes de la raison se graveront dans les esprits, comme s'y étoient gravées les idées bizarres d'un système fondé sur l'erreur⁴¹. »

- 31 Tout en critiquant le contenu du catéchisme catholique dans le contexte de la première séparation de l'Église et de l'État, ce spécialiste de l'éducation en loue l'efficacité pédagogique. Gérusez insiste sur l'efficacité de la succession des questions et des réponses pour exposer une science, nous donnant ainsi une définition du livre élémentaire à la fin de la Révolution française :

« Un livre élémentaire, ce me semble, est celui qui rappelle à l'homme instruit toutes les idées de la science qu'il possède, et qui en aplanit les difficultés à l'ignorant, en lui montrant la route qu'il peut suivre sans s'égarer. C'est l'inventaire de tous les matériaux d'une science. [...] chaque demande avec sa réponse forme une espèce de tableau, dont il est facile de voir l'ensemble d'un seul coup d'œil, une idée séparée qu'il est facile de saisir et de distinguer. Les esprits ordinaires ont de la

peine à lier une longue suite d'idées étroitement enchaînées ; mais une demande avec sa réponse fixe l'imagination la plus volage, repose l'entendement, arrête l'attention et grave chaque idée dans la mémoire la plus rebelle⁴². »

- 32 D'après ces derniers exemples, la conception des auteurs de catéchismes du Directoire ainsi que celle des autorités en charge de l'instruction publique a évolué d'une vision émancipatrice du catéchisme à une utilisation contraignante visant à contrôler « l'imagination la plus volage », ou bien la « mémoire la plus rebelle. » De même, le rapport sur l'ouvrage de La Chabeaussière donne une vision restrictive de la capacité du peuple à penser par lui-même : « S'il y a pour l'esprit d'un homme, comme pour l'esprit d'un peuple, un âge où cet esprit ne soit capable que de croire [...]. » Cela renvoie à la distinction qui se crée dans la France thermidorienne entre « élite civilisatrice et peuple à civiliser » comme l'a montré Jean-Luc Chappey dans son étude sur la régénération déjà citée⁴³. Pourtant, nous allons voir que la transmission et la réutilisation de la pédagogie catéchistique héritée de la Révolution française dans les années 1830 et surtout pendant la Seconde République est le reflet d'une croyance en la portée révolutionnaire de ces ouvrages élémentaires.

Le catéchisme politique comme support de vulgarisation politique des années 1830-1848

Catéchismes politiques et « effet d'utopie » de la Révolution française dans les années 1830

- 33 Alors que pour les auteurs et pour les autorités du Directoire, le catéchisme est d'abord conçu comme un ouvrage élémentaire destiné aux enfants, ou bien au peuple-enfant qui n'a les capacités que de croire des choses simples, la transmission des catéchismes révolutionnaires par les militants républicains des années 1830 ainsi que la composition de nouveaux catéchismes contredisent cette conception très fermée du catéchisme. Les textes révolutionnaires circulent en étant réinvestis d'un contenu politique nouveau sous l'influence des auteurs et éditeurs républicains. Les auteurs réemploient la forme du catéchisme politique d'une part et transmettent la mémoire révolutionnaire d'autre part. Ainsi, le catéchisme de Poisson de la Chabeaussière est vendu en 1832-1833 par des éditeurs liés à la Société des droits de l'homme sous le titre suivant *Le Nouveau catéchisme français* dont nous avons retrouvé huit éditions différentes. Ces rééditions anonymes sont accompagnées de réécritures qui leur donnent un sens nouveau. Prenons l'exemple de Sétier, qui réédite le catéchisme en 1832 sous le titre *La Nouvelle religion des honnêtes gens, ou le Nouveau catéchisme français*⁴⁴. Ce titre de « Nouvelle religion » donne un caractère religieux au texte mais la suite du titre-sommaire insiste sur la dimension avant tout morale : « des Devoirs des Citoyens envers la patrie, ceux des Serviteurs, des Maîtres, des époux, des Enfants ; Ouvrage indispensable à tous les citoyens et dans lequel on explique les droits de l'Homme et ce que c'est que la liberté ». Il y a une contradiction flagrante avec le rapport de l'an VIII qui faisait de ce texte un ouvrage de morale destiné aux enfants et ne comportant aucune dimension politique alors que l'éditeur de 1832 en fait un ouvrage « indispensable à tous les citoyens » et expliquant « les droits de l'Homme et ce que c'est que la liberté. » Le texte n'a pas été réécrit et pourtant la lecture en est complètement différente si l'on tient compte du contexte éditorial (l'action d'une société de propagande

républicaine) et de la réécriture du titre qui modifie la perception du texte. Le même texte est chargé d'un sens nouveau alors qu'il s'émancipe de son contexte éditorial initial.

- 34 Les années 1830 n'ont pas seulement été l'occasion de redécouvrir ce catéchisme particulier mais aussi de composer de nouveaux catéchismes politiques. Ainsi, l'éditeur Sétier était étroitement lié à Adolphe Rion qui publie de son côté un *Catéchisme des peuples*⁴⁵ en 1832 dans lequel il expose les buts de la Société des Droits de l'homme. Ces textes ne comportent plus d'interrogations pédagogiques sur la forme catéchistique car nous ne sommes plus dans le contexte du Concours de l'an II qui poussait les auteurs à justifier leur écriture. Le *Catéchisme des peuples*, par le Père André est imprimé en format In-folio et destiné à être affiché. C'est lié à une évolution majeure dans le public visé : les catéchismes pour les enfants disparaissent rapidement après la Révolution française et le public visé est dorénavant majoritairement adulte.
- 35 Nous avons identifié quelques indices éclairant le choix de composer des ouvrages de propagande politiques sous la forme d'une succession de questions et de réponses. En 1832, l'auteur anonyme d'un *Petit catéchisme républicain par un membre de la société des droits de l'homme* justifie ainsi l'écriture : « Citoyens, En publiant, ce petit écrit, mon but n'a pas été d'écrire, je n'en ai pas le temps (*sic*), ni l'habitude, j'ai pensé seulement vous être de quelque utilité, si je ne réussis (*sic*) pas, ce ne sera pas ma faute, ma conviction m'est un sûr garant de ma bonne volonté. J'aurais pu m'étendre sur le sujet que je traite, mais j'aurais pu être moins clair et abuser de vos instans. Salut et fraternité, P.⁴⁶. »
- 36 L'auteur justifie son écriture par la clarté et la concision en s'excusant de ne pas avoir fait un travail d'écriture mais arguant de sa conviction pour légitimer l'existence de cet ouvrage. La clé de la perpétuation de la pédagogie catéchistique dans les années 1830 est donnée par la préface du *Nouveau catéchisme républicain* de Pierre-Aristide Martin, daté de 1833. L'ouvrage est initialement paru en feuilleton dans *La Glaneuse* et Martin fait de son catéchisme un remède à l'ignorance populaire et un outil d'émancipation : « Nous comptons donc sur eux pour propager ce livre, et pour ajouter leurs propres explications au texte trop court de nos leçons. Que le Catéchisme républicain soit porté et lu partout, dans les ateliers, dans les chaumières⁴⁷ ! » Martin conçoit donc son catéchisme comme un véritable outil d'instruction politique permettant l'émancipation du peuple en le sortant de l'ignorance dans laquelle il est artificiellement maintenu.
- 37 La dimension émancipatrice du catéchisme devient manifeste lorsque le texte justifie le droit l'insurrection. Voici par exemple, une citation du *Catéchisme des peuples* de Rion : « Quand l'insurrection est-elle permise ? / Lorsque le gouvernement viole les droits d'un peuple, l'insurrection est pour ce peuple et pour chaque partie de ce peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs⁴⁸. » On a reconnu ici l'article 35 de la Déclaration des droits de l'Homme incluse dans la constitution du 24 juin 1793. Transmise par les auteurs et éditeurs républicains, liés en particulier à la Société des Droits de l'Homme, la mémoire de l'article 35 est porteuse d'un sens révolutionnaire. François Hincker a montré « l'effet d'utopie » de la Révolution française que confirme la transmission de cet article dans les années 1830⁴⁹. En 1835, un autre auteur proche de la Société des droits de l'Homme, Ernest Richard, écrit *Le catéchisme des droits de l'homme et du citoyen* dans lequel il insiste sur l'impératif moral de la résistance à l'oppression en citant (sans la nommer) la Déclaration de 1793 : « D. Que doit faire le peuple lorsque le gouvernement viole ses droits ? / R. Il doit s'insurger contre le gouvernement. Car, dans cette circonstance, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs, et quiconque ne prend pas les

armes est mauvais citoyen⁵⁰. » L'œuvre de propagande des membres de la Société des droits de l'Homme peut aller de l'éducation politique à l'activisme révolutionnaire. Par exemple, Xavier Sauriac écrit en 1834 un livre intitulé *Réforme sociale ou Catéchisme du prolétaire* qui se conclut ainsi :

« D. Où doit être commencée la révolution ?

R. Toujours dans la capitale.

D. Pourquoi ?

R. Parce que c'est le point de centralisation de tous les pouvoirs.

D. Que reste-t-il à faire au peuple, après sa victoire ?

R. Il doit organiser, immédiatement, le gouvernement républicain ou réformiste ; faire ses premières élections sur le champ de bataille ; se tenir en garde contre l'aristocratie ; comprimer la guerre civile ; se montrer prêt à résister aux étrangers ; aider à la propagande chez eux, et les regarder comme frères⁵¹. »

- 38 Ce message insurrectionnel valut à Sauriac un procès. D'ailleurs les catéchismes républicains connurent un reflux lorsque la Société des droits de l'Homme fut touchée par la répression orléaniste. Après avoir été cantonné dans la sphère scolaire et vidé de son contenu politique sous le Directoire, le catéchisme politique est donc réapparu dans les années 1830 réinvesti d'un contenu républicain et révolutionnaire. De manuel scolaire, le catéchisme est devenu un outil d'émancipation politique. C'est ce glissement qui explique pourquoi la Seconde République a provoqué la redécouverte mais aussi l'écriture de nombreux catéchismes politiques.

Le catéchisme conçu comme un outil d'émancipation

- 39 Le nombre important de catéchismes publiés en 1848 s'explique donc par le contexte bouillonnant de l'instauration du suffrage universel, sans oublier la libération de l'édition républicaine (44 des 57 catéchismes parus cette année-là sont républicains) et la redécouverte des textes de la Révolution française (9 catéchismes en 1848 dont 8 éditions de celui de La Chabeaussière) transmis par les passeurs des années 1830. La disparition de la censure provoque la réédition de catéchismes républicains liés à la Société des droits de l'Homme en 1848. Adolphe Rion réédite son *Catéchisme des peuples* sous le titre de *Catéchisme républicain*⁵² et n'oublie pas d'y inclure l'article 35 de la Constitution de 1793 : « Enfin, lorsque l'État n'est pas la majorité des citoyens, l'insurrection est pour tous et pour chacun le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Albert Laponneraye avait publié un *Catéchisme démocratique*⁵³ en 1836 et il écrit en 1848 un *Catéchisme républicain*.⁵⁴ Dans les deux ouvrages, il reprend la même question et la même réponse que celle de Richard en 1835 qui reproduit l'article 35 de la Déclaration de 1793. La « mémoire » du droit à l'insurrection se retrouve aussi dans des textes inédits comme par exemple le *Petit catéchisme républicain* de Jean Macé. Il distingue précisément l'émeute de l'insurrection en liant cette dernière à la révolution :

« D. Quel est le devoir du gouvernement vis-à-vis de l'émeute et de l'insurrection ?

R. Son devoir est de réprimer l'émeute, et de se retirer devant l'insurrection.

D. Et s'il se trompe, s'il prend une insurrection pour une émeute ?

R. Il arrive alors une révolution. »

Cela lui permet d'aboutir à la définition suivante de la révolution : « C'est un renversement du pouvoir établi déterminé par sa résistance à la volonté générale⁵⁵

. »

- 40 Non seulement, Jean Macé légitime l'insurrection devant laquelle le gouvernement doit se retirer, mais il fait le lien entre la résistance du gouvernement à l'insurrection et le

déclenchement d'une révolution. Le *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*, catéchisme de Charles Renouvier publié sous les auspices du ministre provisoire de l'Instruction publique en 1848 comporte comme celui de Macé une légitimation de l'insurrection en reprenant l'esprit de l'article 35 : « Lorsque la souveraineté du peuple est usurpée par un homme, une famille ou un parti, l'insurrection est un droit et le plus saint des devoirs⁵⁶. »

- 41 Tous les auteurs ne partagent pas cette vision du catéchisme comme outil d'émancipation politique et certains voient dans l'écriture d'un catéchisme un moyen de contrôle du peuple. Prenons par exemple le *Manuel du républicain*, ouvrage de 1848 composé en questions / réponses par un avocat, V. Chambonneau. L'auteur part du constat de l'ignorance populaire : « L'éducation du peuple n'est pas encore faite ; surtout, il n'entend rien à la Politique. C'est pour cela qu'il a été facile de l'égarer par des mots séduisants »⁵⁷. La pédagogie choisie est considérée comme étant adaptée au peuple, pour le prémunir de ses dérives politiques :

« Je crois donc être utile en publiant un abrégé des principes de la Politique, mis à la portée de toutes les intelligences. [...] J'écris notamment pour le Peuple : il a besoin de connaître ses droits, et surtout ses devoirs. Heureux si je pouvais le prémunir contre ces erreurs fatales qui le rendent l'instrument des faiseurs de Révolution⁵⁸ !!! »

- 42 Pour Chambonneau, l'objectif est d'empêcher une nouvelle révolution. Le point commun avec d'autres catéchismes de 1848 ne tient donc plus au message véhiculé par le livre mais à la forme même de l'écriture qui est considérée comme adaptée au Peuple. Ce texte de 1848 présente aussi l'intérêt d'apporter un témoignage sur la propagande républicaine des années 1830 et sur la mémoire transmise du droit à l'insurrection : « D. Le peuple a-t-il le droit d'insurrection contre une autorité despotique ? / R. Sous le règne de Louis-Philippe, on disait et l'on écrivait que l'insurrection était le plus sain des devoirs. Ainsi, on légitimait la révolution de 1830⁵⁹. » À l'opposé du catéchisme de Chambonneau, certains auteurs ont fait de leur catéchisme un manuel d'insurrection et ont véritablement « catéché » la Révolution sous la Seconde République. C'est le cas du *Catéchisme à l'usage de tout le monde*, où le peuple apprend à connaître ses droits et le bourgeois ses devoirs du proudhonien Lucipin Paget. Ce livre est saisi en 1850, des mesures très restrictives ayant été prises pour contrôler le colportage avec la loi du 27 juillet 1849. Paget subit un procès qui aboutit à son acquittement. Le compte-rendu de ce procès joint à son *Catéchisme à l'usage de tout le monde* nous donne les informations suivantes : Paget était parti faire imprimer son catéchisme à Genève en avril 1849, le 8 mai suivant la gendarmerie saisit une centaine de brochures qu'il tentait d'introduire en France. Les délits imputés à l'auteur sont alors l'attaque à la propriété et l'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. La tonalité de son catéchisme était socialiste et anticlérical. Après avoir critiqué Louis-Napoléon Bonaparte et encensé Proudhon, Paget appelle le peuple à la révolution comme le prouve la menace suivante : « Votre 89 a sonné le 24 février 1848, votre 93 sonnera sous peu⁶⁰. » À la fin de l'ouvrage, il appelle ainsi le peuple à se tenir prêt à l'insurrection :

« Comment parviendra-t-on à fonder un pareil établissement ? Jusqu'à ce moment nous avons cru pouvoir le faire sans le concours du pouvoir ; Proudhon, le plus grand homme des temps modernes, qui fondera une nouvelle ère dans l'histoire du monde, a essayé ; mais les calomnies, les persécutions, les tracasseries, les violences, les perfidies de la Bourgeoisie, maîtresse du pouvoir, maîtresse des tribunaux, maîtresse de la police, l'en ont empêché. Elle ne veut pas, cette Bourgeoisie aveugle, laisser tenter aucune amélioration dans le malheureux sort du Prolétaire accablé par la misère. Nous n'avons plus qu'un moyen, c'est de devenir le

possesseur du pouvoir. Nous vous l'abandonnions, ce pouvoir, que nous voulons traîner aux gémonies, et vous vous en êtes servis contre nous. Vous voulez la lutte, eh bien, soit ! Vous aurez la lutte; vous voulez la bataille, vous aurez la bataille. Prolétaires, vous tous qui souffrez, serrez vos rangs, voici le Bourgeois qui vient, armé de pied en cap, vous courir sus et vous égorger. Prolétaires, aux armes ! Soignez votre fourniment, munissez-vous de cartouches, et tenez-vous prêts⁶¹ ! »

- 43 Il est intéressant de constater qu'une même pédagogie, justifiée par le même objectif de vulgarisation politique à destination du peuple a pu être utilisée, pour diffuser des messages diamétralement opposés. Le glissement qui s'est opéré dans les années 1830 d'une pédagogie plutôt destinée aux élèves vers une écriture populaire se confirme. Voici pourquoi, dans le contexte de l'instauration du suffrage universel masculin, se développent les catéchismes politiques en 1848.

Le catéchisme politique : un outil de vulgarisation politique destiné au Peuple

- 44 Le nombre important de catéchismes qui paraissent en 1848 est lié au rôle de stimulateur que joue l'instauration du suffrage universel masculin et la nécessité ressentie par de nombreux auteurs de catéchismes d'éclairer les nouveaux électeurs dans leurs choix politiques. Cette préoccupation se retrouve chez le journaliste Eugène Courtois, qui écrit en 1848 le *Catéchisme des droits et des devoirs de l'électeur constituant*, publié à Paris. Courtois explique dans sa préface que :

« [...] Ce petit livre, tout élémentaire, est écrit pour venir en aide à tous ceux dont l'éducation a été négligée jusqu'ici, et qui sont appelés à l'exercice immédiat de leurs droits de citoyens ; nous nous efforcerons donc de restreindre nos définitions et nos observations dans le cadre le plus étroit, nous réservant de publier un traité complet des droits et des devoirs du citoyen, dès que l'Assemblée nationale nous aura donné une constitution définitive⁶². »

- 45 Il adresse tout particulièrement son texte aux travailleurs :

« [...] Mais beaucoup de citoyens, appelés par la nouvelle loi électorale à exercer leurs droits civiques, livrés à des travaux journaliers, occupés du soin de leurs familles, ne connaissent ni l'étendue de leurs droits, ni la glorieuse histoire de la Révolution qui les proclama et les consacra pour la première fois⁶³. [...] »

- 46 La référence à la Révolution française faite par l'auteur dans sa préface se retrouve aussi dans la reproduction de la constitution de 1793 qui efface la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 selon la préface : « Les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen, solennellement proclamés en 1793, ont été depuis cette époque, indignement restreints et méconnus par des lois injustes et tyranniques. »

- 47 Ce qui ressort de l'analyse des préfaces des catéchismes de 1848, c'est l'importance primordiale de l'objectif de vulgarisation politique. La pédagogie catéchistique est alors mobilisée pour une mission d'éducation politique populaire. C'est en effet la dimension élémentaire et donc populaire qui est mise en avant par les auteurs. La définition qui semble la mieux partagée est celle donnée par exemple par l'auteur anonyme d'un *Catéchisme du républicain patriote* daté du 19 avril 1848 : « D. Qu'est-ce qu'un catéchisme ? / R. C'est une instruction, une explication courte, méthodique, facile à apprendre⁶⁴. » Nous retrouvons l'argument pédagogique adoptée pendant la Révolution française du caractère élémentaire du catéchisme, donc adapté à un public populaire peu cultivé.

- 48 Dans la suite logique de cette affirmation du caractère populaire de la pédagogie catéchistique en 1848, certains auteurs justifient l'existence de leur ouvrage par le fait qu'ils soient les porte-paroles du peuple. Ainsi, Jean-Philippe Schmit explique que son *Catéchisme de l'Ouvrier* publié en 1848 a en fait été écrit par les ouvriers eux-mêmes au travers des discussions que l'auteur a pu avoir avec eux : « Ouvriers. Ce livre a été composé pour vous. [...] Ce livre, c'est vous-mêmes qui l'avez dicté et en partie écrit, car il ne contient rien qui n'ait été conçu, dit ou écrit par vous. L'auteur n'a d'autre mérite, s'il en a un, que, d'avoir recueilli vos propres pensées pour les mettre en ordre. C'est pourquoi il a cru devoir l'appeler : le Catéchisme de l'Ouvrier⁶⁵. »
- 49 Schmit lui-même était un ouvrier typographe républicain, influencé par Buchez et qui fut candidat aux élections législatives sous la Seconde République. Rares sont les auteurs qui sont issu du monde ouvrier. C'est ce qui rend un *Petit catéchisme républicain* de 1848 d'autant plus intéressant car il est le fruit du travail de trois ouvriers, Philippe Bosc, Victor Hardy et Paul Jacquet qui écrivent en 1848 un almanach contenant un *Petit catéchisme républicain* dont voici la préface :
- « Nous terminons ici ce petit abrégé qui nous a été inspiré par le désir d'initier nos frères travailleurs, notamment ceux des campagnes, dans la véritable signification de quelques-uns des termes employés journellement ; nous serions doublement récompensés si nous avons pu leur être utiles, surtout en ce moment où le soin de discuter les affaires politiques est d'une grande opportunité, et où chaque citoyen ne saurait trop se pénétrer de ses droits et de ses devoirs. Ph. Bosc, ouvrier typographe⁶⁶. »
- 50 Sans aller jusqu'à écrire un catéchisme révolutionnaire comme le texte proudhonien de Paget, les auteurs qui ont revendiqué le caractère populaire du genre catéchistique ont vu dans leur ouvrage un outil d'émancipation politique. Cette conception explique que des auteurs socialistes ont, eux aussi, composé des catéchismes à partir de la Seconde République. En 1848 paraît le *Catéchisme social* qui est signé par l'ouvrier socialiste et député Jean-Louis Greppo mais qui aurait été rédigé par Constantin Pecqueur. La justification de la rhétorique choisie tient encore au public populaire visé :
- « On ne cesse de répéter que les socialistes manquent de formules, et que les doctrines de l'école égalitaire ne sont ni connues, ni comprises du peuple. C'est pour répondre à ce reproche que j'ai entrepris ce livre, écrit dans le langage le plus simple et mis à la portée des travailleurs, des villes et des campagnes. [...] Ce livre étant écrit pour le peuple, et aussi succinct que l'a permis l'étendue de ce vaste sujet, on ne doit pas s'attendre à y trouver des dissertations savantes et métaphysiques sur les droits et les devoirs, sur l'origine de l'homme, sur les mystères de la vie future, etc., c'est tout simplement un ouvrage pratique⁶⁷ [...]. »
- 51 L'expression « ouvrage pratique » par opposition à « dissertation » (que nous avons déjà rencontré en 1789) confirme le projet partagé de vulgarisation politique ce dernier étant d'autant plus fondamental que la pédagogie politique a changé d'ampleur avec l'instauration du suffrage universel masculin.
- 52 Pour les auteurs de la Révolution française comme pour ceux de 1848, en passant par les militants républicains qui ont transmis la mémoire de la Révolution française dans les années 1830, la réponse à la question « Peut-on catéchiser la Révolution ? » était positive. Que leurs livres soient destinés à servir de manuels scolaires dans les écoles de la République, à guider les nouveaux électeurs de 1848 dans leurs choix politiques ou bien à exposer les doctrines du socialisme, les auteurs justifient tous l'utilisation de la forme questions / réponses par l'efficacité rhétorique et pédagogique de cette forme

d'exposition des savoirs. De même, nous avons montré que ceux qui écrivent des catéchismes dans la première moitié du XIX^e siècle ont conscience que la pédagogie catéchistique n'a rien de révolutionnaire. Cependant, cette rhétorique traditionnelle est propice à la vulgarisation politique. Celle-ci a pu être faite plutôt à destination des enfants sous la Révolution française (mais pas exclusivement) ou en direction du peuple des villes et des campagnes devenu électeur à partir de 1848.

- 53 Cette pédagogie traditionnelle a été mobilisée dans un contexte révolutionnaire mais le discours véhiculé était-il pour sa part révolutionnaire ? La réponse varie en fonction des usages et des époques. Ainsi les catéchismes officiels diffusés sous la Directoire transmettent une morale et des valeurs aux jeunes républicains. Ceux de 1848 peuvent être conçus comme des freins aux excès du peuple « ignorant » ou au contraire servir de manuel insurrectionnel. Ces deux dernières conceptions du catéchisme politique sont cependant minoritaires à côté du nombre des auteurs qui conçoivent leur ouvrage comme un levier d'émancipation par l'éducation politique. Le point commun est la place de l'imprimé dans le processus d'éducation politique. À ce titre on peut parler d'une vision utopique du livre conçu comme un vecteur tout puissant de la politisation du peuple à condition qu'il soit adapté à la lecture populaire. Les auteurs de catéchismes politiques, qui n'appartiennent que très rarement au peuple ont partagé dans leur majorité la conviction que ce genre formait une pédagogie particulièrement adaptée au public visé et devait donc servir de vecteur de politisation.

NOTES

1. Alain SANDRIER « Les catéchismes au temps des 'philosophes' », *Dix-Huitième Siècle*, n°39, 2007, p. 326.
2. Auguste LA CHABEAUSSIÈRE, *Catéchisme national français*, Paris, Barthélemy, 1825.
3. Jean-Jacques ROUSSEAU, *L'Émile ou de l'éducation*, Amsterdam, Jean Néaulme, 1762, tome III, p. 131.
4. Jean-Luc CHAPPEY, « Enjeux sociaux et politiques de la 'vulgarisation scientifique' en révolution (1780-1810) », *Annales historiques de la Révolution française*, 2004, n° 338, p. 11-51.
5. *Catéchisme d'un peuple libre*, Londres, 1789.
6. Pierre ANTONELLE, *Catéchisme à l'usage du Tiers-État, à l'usage de toutes les provinces de France et spécialement de la Provence*, s.l., 1788.
7. *Ibid.*, p. 5.
8. Claude HUET DE FROBERVILLE, *Catéchisme des trois ordres pour les assemblées d'élection, par un gentilhomme français*, s.l., 1789.
9. Charles MOREL DE VINDÉ, *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mise à la portée de tout le monde, & comparée avec les vrais principes de toute Société*, Paris, Baudouin, 1790.
10. Jacques DELACROIX, *Catéchisme patriotique à l'usage de tous les citoyens français, dédié aux Etats-généraux*, Paris, Gueffier, 1789.
11. Hans Robert JAUSS, *Pour une herméneutique littéraire* [1982], Paris, Gallimard, 1988, p. 73.
12. Jacques AUDINET « Le modèle « catéchisme », fonction et fonctionnement », dans Pierre COLIN (dir.), *Aux origines du catéchisme en France*, Paris, Desclée, 1989, p. 261.

13. *Ibid.*, p. 264.
14. *Ibid.*, p. 270.
15. Jean-Luc CHAPPEY, « Les écoles de la Révolution : pour en finir avec la thèse de la table rase », dans Michel BIAUD (dir.), *La Révolution française. Une histoire toujours vivante*, Paris, Tallandier, 2009, p. 335.
16. Alain CHOPPIN, « Le manuel scolaire : une fausse évidence historique », tapuscrit d'un article destiné à la revue *Histoire de l'éducation*, fourni par l'auteur, p. 27.
17. *Premières notions de morale, ou Dialogues propres à inspirer aux Enfants du deuxième âge, les vertus civiques & à les préparer à bien entendre la Déclaration des droits. Par un citoyen de la section du Muséum. Cet ouvrage est destiné au concours*, Paris, Aubry, an II (1794).
18. *Ibid.*
19. *Ibid.*, p. 60.
20. *Ibid.*, p. 64.
21. Charles MOREL DE VINDÉ, *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mise à la portée de tout le monde, & comparée avec les vrais principes de toute Société*, Paris, Baudouin, 1790.
22. *Ibid.*
23. Charles MOREL DE VINDÉ, *La morale de l'enfance ou collection de quatrains moraux, mis à la portée des enfants*, Paris, Thomas, 1790.
24. *Ibid.*, p. 6.
25. *Ibid.*, p. 8.
26. Auguste LA CHABEAUSSIÈRE, *Catéchisme républicain, philosophique et moral; Par le citoyen Lachabeaussière, ci-devant Chef d'un des Bureaux de la troisième Division du Ministère de l'Intérieur. L'instruction est le besoin de tous. Seconde édition. Revue et augmentée par l'auteur*, Paris, Desenne, an II (1794).
27. Auguste LA CHABEAUSSIÈRE, *Catéchisme français, ou principes de morale républicaine à l'usage des écoles primaires*, Paris, Fuchs, an III (1795).
28. Jean-Luc CHAPPEY, « Révolution, régénération, civilisation : enjeux culturels des dynamiques politiques » dans Jean-Luc CHAPPEY, Bernard GAINOT, Guillaume MAZEAU, Frédéric RÉGENT, Pierre SERNA, *Pour quoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, 2012, p. 135.
29. *Ibid.*, p. 18-19.
30. Michel MANSON, *Les livres pour l'enfance et la jeunesse sous la Révolution*, Paris, INRP, 1989, p. 121.
31. Dominique JULIA, *Les trois couleurs du tableau noir. La Révolution*, Paris, Belin, 1981, p. 233.
32. *Ibid.*, p. 237.
33. *Ibid.*, p. 238.
34. René GREVET, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Arras, Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 241.
35. Adrien RICHER, *Catéchisme de la constitution française, nécessaire à l'éducation des enfans de l'un et l'autre sexe*, Paris, Rochette, an II (1794).
36. Adrien RICHER, *Catéchisme élémentaire de morale propre à l'éducation des enfans de l'un et l'autre sexe; Pour servir de suite au Catéchisme constitutionnel. Par le citoyen Richer, Auteur de la vie des plus célèbres marins et de plusieurs autres ouvrages de littérature. Avec figure*, Paris, Rochette, an II (1794).
37. Pièce conservée aux Archives Nationales sous la cote : F¹⁷ 1331^B, n°80.
38. BULARD, *Instructions élémentaires sur la morale*, Paris, Caillot, 1799.
39. Anne-Marie CHARTIER, « Des abécédaires aux méthodes de lecture : genèse du manuel moderne avant les lois Ferry », dans *Histoires de lecture XIX^e-XX^e siècles, présentées par Jean-Yves Mollier*, Bernay, SHL (Société d'histoire de la lecture), coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions, n°17, p. 78-102.
40. Pièce conservée aux Archives Nationales sous la cote suivante : F¹⁷ 1011, n° 305 bis.

41. Jean-Baptiste GÉRUZEZ, *Traité élémentaire de morale, à l'usage des Instituteurs des Écoles primaires, et des Pensionnats ; Par le citoyen Gérusez. Employé de l'Instruction publique, cinquième division du Ministère de l'Intérieur*, Paris, Delance, an VIII (1800).
42. Jean-Baptiste GÉRUZEZ, *Traité élémentaire de morale*, op. cit.
43. Jean-Luc CHAPPEY, « Révolution, régénération, civilisation : enjeux culturels des dynamiques politiques » op. cit., p. 132.
44. Auguste LA CHABEAUSSIÈRE, *La Nouvelle religion des honnêtes gens, ou le Nouveau catéchisme français en quarante-huit articles*, Paris, Sétier, 1832.
45. Adolphe RION, *Catéchisme des peuples, par le Père André*, Paris, Sétier, 1832.
46. *Petit catéchisme républicain par un membre de la société des droits de l'homme*, Paris, Rouannet, 1832.
47. Pierre-Aristide MARTIN, *Nouveau catéchisme républicain indiquant à tout citoyen ses droits, ses devoirs, et la forme de gouvernement qui convient le mieux à la dignité et au bonheur du peuple par un prolétaire*, Lyon, Perret, 1833, p. 87
48. Adolphe RION, *Catéchisme des peuples, par Père André*, Paris, Sétier, 1832.
49. François HINCKER « L'effet d'utopie de la Révolution française », dans Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *L'Utopie en questions*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2001, p. 51.
50. Ernest RICHARD, *Le catéchisme des droits de l'homme et du citoyen*, Sceaux, Grossteite, 1835, p. 6.
51. Xavier SAURIAC, *Réforme sociale ou Catéchisme du prolétaire*, Sceaux, Grossteite, 1834, p. 143-144.
52. Adolphe RION, *Nouveau catéchisme républicain*, Paris, Blondeau, 1848.
53. Albert LAPONNERAYE, *Extrait de l'Intelligence, journal de la réforme sociale, rédigé par Laponneraye. Catéchisme démocratique*, Paris, Baudouin, 1836.
54. Albert LAPONNERAYE, *Catéchisme républicain*, Paris, De Surcy, 1848.
55. Jean MACÉ, *Petit catéchisme républicain, par Jean Macé. Auteur des Vertus du Républicain et des Entretiens du père Moreau*, Paris, Garnier, 1848.
56. Charles RENOUVIER, *Manuel républicain de l'homme et du citoyen, par Charles Renouvier. Ancien élève de l'école polytechnique. Publié sous les auspices du ministre provisoire de l'instruction publique*, Paris, Pagnerre, 1848.
57. V. CHAMBONNEAU, *Manuel du républicain, ou Abrégé des principes de la politique à l'usage de toutes les classes de la société, par V.A. Chambonneau*, Montauban, Forestié, 1848.
58. Ibid.
59. Ibid. p. 24.
60. Lupicin PAGET, *Catéchisme à l'usage de tout le monde, où le peuple apprend à connaître ses droits et le bourgeois ses devoirs ; par le citoyen Paget*, Lupicin, Paris, Mareschal, 1850.
61. Ibid., p. 73.
62. Eugène COURTOIS, *Catéchisme des droits et des devoirs de l'électeur constituant*, Paris, Gratiot, 1848.
63. Ibid.
64. *Catéchisme du républicain patriote ; suivi d'une comparaison entre le communisme et le jésuitisme (signé H.)*(19 avril 1848), Paris, Wittersheim, 1848, p. 1.
65. Jean-Philippe SCHMIT, *Le catéchisme de l'ouvrier par J.-P. Schmit, auteur de la brochure Aux ouvriers : du pain, du travail et la vérité*, Paris, Panckoucke, 1848.
66. Philippe BOSC, *Almanach de la République française et des barricades de 1848, par trois ouvriers, contenant le Petit catéchisme républicain*, Paris, Proux, 1848.
67. Jean-Louis GREPPO, *Catéchisme social, ou exposé succinct de la doctrine de la solidarité, par le citoyen Greppo, représentant du peuple*, Paris, Sandré, 1848.

RÉSUMÉS

Pendant le XVIII^e siècle, la production des catéchismes destinés à transmettre le dogme chrétien a connu une progressive laïcisation. Ces ouvrages élémentaires sont considérés comme des livres pratiques de vulgarisation destinés à un public enfantin et / ou populaire. La période révolutionnaire conduit à une politisation de la pédagogie catéchistique. Se développent alors rapidement des ouvrages où sont résumés les éléments fondamentaux d'une doctrine politique. Ils empruntent à la catéchèse chrétienne le titre de catéchisme et la forme d'une succession de questions et de réponses. Nous nous interrogerons dans cet article sur le choix de cette pédagogie traditionnelle pour faire passer un message politique révolutionnaire. Il existe une apparente contradiction entre l'utilisation d'une forme pédagogique traditionnelle et la diffusion d'un contenu nouveau qui participe de l'œuvre de régénération politique voulue par les élites dès 1789. Nous verrons particulièrement que la pédagogie catéchistique a reçu une caution officielle sous le Directoire. Transmise par les milieux républicains des années 1830, la mémoire des catéchismes révolutionnaire ressurgit ensuite en 1848 alors que la question de l'éducation politique du peuple devenu électeur (du moins pour sa moitié masculine) acquiert un caractère d'urgence.

During the 18th century, catechisms used to teach Christian dogma were progressively secularized. These elementary books can be seen as practical books easy to spread among the lower classes (or the children) in order to popularize a science. French Revolution led to a politicization of the catechetical pedagogy. Political catechisms, defined as the summaries of a political doctrine main principles, were widely used in 19th century France for political education. These books inherited traditional Christian catechesis the word "catechism" as a title and the fact that this literature is generally found in the form of questions and answers. In this article we will try to understand the choice of a traditional pedagogy to spread a revolutionary political message. The use of a classical pedagogy in order to regenerate the People, as wanted the elites since 1789, could be considered as an apparent contradiction. We will see, in particular, that catechism became an official pedagogy during the "Directoire". Transmitted by 1830's republican societies, memory of revolutionary catechisms appeared again in 1848, when political education of the men from the lower classes became an emergency. They were indeed new electors in the context of the common suffrage.

INDEX

Mots-clés : catéchisme politique, pédagogie politique, vulgarisation

Keywords : political catechism, political pedagogy, popularization

AUTEUR

JEAN-CHARLES BUTTIER

Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

EA 127/Institut d'Histoire de la Révolution française-Ums 622).

jeancharlesbuttier@gmail.com